

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 27 mars 2007 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Sandra East, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Guylaine Richer et Johanne Roy, MM. Normand Chalifoux, André Contant, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard et Normand Lemay, tous commissaires, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Yvon Truchon, dir. gén. adj. et secr. gén. par intérim, Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., M. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Mmes Julie Brunelle, secr. gén. adj., Francine Santerre, dir. adj. serv. form. gén. ad. et prof. et M. Jacques Boulianne, dir. par intérim serv. ress. hum.

Mmes Jeanne d'Arc Duval Paquette et Paule Fortier ont prévenu de leur absence.

**OUVERTURE**

La présidente, Mme Paule Fortier, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu. Les commissaires présents forment quorum.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-070327-2643

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* le procès-verbal de la séance du 27 février 2007 avec l'ajout du texte suivant :

« Mme Johanne Roy a prévenu de son absence ».

**Adopté**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Pierre Roy, vice-président du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles, porte à l'attention des commissaires l'article 167 de la Loi sur l'instruction publique concernant le huis clos lors des séances du conseil et les motifs pouvant les justifier.

M. Yvon Truchon, secrétaire général par intérim, explique les motifs pouvant justifier la tenue d'un huis clos.

M. Jocelyn Gardner occupe son siège à 19 h 50.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-070327-2644

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

- 2.2.3 Présidence d'élections scolaires;
- 2.2.4 Délégués à l'assemblée générale de la FCSQ;
- 5. Nomination de gestionnaire : recommandation du comité de sélection; (huis clos)
- 6. Opérations bancaires;
- 7. Ajout d'espace en formation générale adulte et professionnelle;
- 8. Cession d'une servitude à la Ville de Saint-Eustache – complexe multisports;
- 9. Rapport sur une adjudication de contrat – école des Perséides;
- 10. Représentation de la CSSMI à des organismes :
  - 10.1 Désignation d'un administrateur au conseil d'administration de la Société GRICS;
- 11. Formation d'un comité ad hoc sur le code d'éthique et de déontologie des commissaires;
  - 11.1 Désignation d'une présidence d'élection – élections scolaires;
  - 11.2 Nomination des délégués à l'assemblée générale de la FCSQ;
- 12.1 Compte rendu du comité consultatif de transport du 24 janvier 2007;
- 13.2.1 Rapport des commissaires-parents du 1<sup>er</sup> mars 2007;
- 13.4.1 État de situation – école des Perséides;
- 14.1 Élections 2007;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

### **Adopté**

## **HUIS CLOS**

Résolution n° CC-070327-2645

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

### **Adopté**

Il est 19 h 55.

## **SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-070327-2646

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE REPRENDRE* les délibérations en séance publique.

### **Adopté**

Il est 20 h 5.

## **NOMINATION DE GESTIONNAIRE**

Résolution n° CC-070327-2647

*ATTENDU* l'avis du concours ayant trait au poste de secrétaire général et de directeur à la Direction du service des affaires corporatives et des communications;

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

*DE NOMMER* M. Yves Marcotte au poste de secrétaire général et de directeur à la Direction du service des affaires corporatives et des communications et que la date de nomination soit déterminée par la direction générale.

Tel que précisé dans la politique de gestion des administrateurs de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Yves Marcotte sera soumis à une période de probation de un an.

### **Adopté**

Mme Maureen Pagé quitte temporairement son siège à 20 h 10.

## **OPÉRATIONS BANCAIRES**

Résolution n° CC-070327-2648

*ATTENDU* l'acceptation par la Commission scolaire de l'offre de service institutionnelle présentée par la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et Caisse populaire Desjardins Saint-Eustache/Deux-Montagnes, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 30 juin 2011;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

*QUE* des opérations de nature bancaire soient transigées à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville;

*QUE* la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville soit autorisée à payer et accepter tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement signés par deux personnes, à savoir la présidente ou la vice-présidente de la Commission scolaire et l'une des personnes suivantes :

- le directeur général;
- le directeur du service des ressources financières;
- le directeur adjoint du service des ressources financières;

*QUE* la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville soit autorisée à payer et accepter tous les chèques tirés à partir des comptes bancaires des établissements signés par deux personnes, à savoir la direction ou son remplaçant et l'une des personnes inscrites sur la carte signature;

*QUE* la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville soit autorisée à accepter en dépôt au crédit des comptes de la Commission scolaire tous les chèques, traites, billets, lettres de change, et autres effets endossés au nom de la Commission scolaire par ces mêmes personnes, ou portant la mention apposée au moyen d'un tampon ou autrement « POUR DÉPÔT AU COMPTE DU BÉNÉFICIAIRE » ou toute autre mention équivalente;

*QUE* tous les autres effets ou documents de nature administrative, tels que les arrêts de paiement, soient autorisés par l'une des personnes suivantes, soit :

- le directeur général;
- le directeur du service des ressources financières;
- le directeur adjoint du service des ressources financières;

*QUE* la direction du service des ressources financières soit autorisée à recevoir de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit du compte de la Commission scolaire, et à certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre la Commission scolaire et la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville;

*QUE* tous les effets, garanties et documents signés, faits, tirés, acceptés ou endossés tel que ci-dessus stipulé seront valides et lieront la Commission scolaire;

*QU'il* soit fourni à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville une liste des noms des commissaires et des gestionnaires de la Commission scolaire autorisés aux fins ci-dessus, ainsi qu'un spécimen de leurs signatures, et que la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville soit avisée par écrit de tout changement qui pourrait survenir concernant ces personnes, telle liste lorsque reçue par la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville liera la Commission scolaire jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et que celle-ci en ait accusé réception;

*QUE* communication de la présente résolution soit donnée à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville et qu'elle reste en vigueur jusqu'à avis contraire donné par écrit à la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville, et que celle-ci en ait accusé réception.

## **Adopté**

Mme Maureen Pagé reprend son siège à 20 h 15.

## **DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Résolution n° CC-070327-2649

*ATTENDU* l'objectif commun exprimé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par le Collège Lionel-Groulx et par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de travailler de concert pour offrir des voies diversifiées reposant sur l'harmonisation et la déconcentration de programmes;

*ATTENDU* l'expérience acquise suite au succès au Centre de formation agricole de Mirabel, un centre intégré de formation professionnelle et technique;

*ATTENDU* le besoin d'espace en formation professionnelle pour accueillir les programmes qui sont en location et les nouveaux programmes;

*ATTENDU* l'orientation numéro 3 « AGIR » du groupe « Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides » (PREL) de « mener des actions concertées (en conformité avec le principe de continuité de services) au profit de la persévérance scolaire, de la réussite éducative, de la diplomation et de la qualification, et avec le milieu de l'éducation, le milieu municipal, les employeurs, les parents et les organismes de la société civile »;

*ATTENDU* la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'augmenter le nombre de jeunes en formation professionnelle;

*ATTENDU* la nécessité de diversifier les parcours et la continuité des curriculums par une alliance entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial, afin de répondre aux nouvelles réalités éducatives et démographiques de la clientèle de la région des Basses-Laurentides;

*ATTENDU* l'opportunité de favoriser l'accès aux organismes et aux services aux citoyens en joignant le projet de la ville de Saint-Eustache au centre-ville, à proximité du terminus, de la bibliothèque et des complexes sportifs;

*ATTENDU* l'intérêt des organismes communautaires de joindre le projet pour se rapprocher de leur clientèle;

*ATTENDU* la diversité des secteurs d'activités de notre région et la nécessité de répondre aux besoins de la main-d'œuvre des entreprises œuvrant dans ces secteurs;

*ATTENDU* l'économie possible au niveau des infrastructures d'un rassemblement des programmes professionnels et techniques d'un même secteur, optimisant les équipements et l'utilisation de l'expertise des deux ordres;

*ATTENDU* l'orientation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de favoriser un rapprochement en matière de formation professionnelle et technique;

*ATTENDU* la volonté de créer un environnement stimulant à la fine pointe de la technologie, proposant un parcours nouveau et différent, offrant une formation enrichie et une structure souple qui préparent au marché du travail;

*ATTENDU* les demandes faites par le passé (rés. n° CC-041214-2104 et n° CC-050927-2268);

Il est proposé par M. Claude Girard

*D'ADOPTER* la demande d'un nouveau centre de formation intégré DEP-DEC à Saint-Eustache.

## **Adopté**

### **DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT À LA SOCIÉTÉ GRICS**

Résolution n° CC-070327-2650

*ATTENDU* que la commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Il est proposé par Mme Lyne Deschamps

*QUE* Mme Marie-France Boyer, en sa qualité de directrice générale adjointe, soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

*QU'EN* cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, M. Jean-François Lachance, directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;

*QUE* la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

**Adopté**

**COMPOSITION D'UN COMITÉ AD HOC - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES**

Appel des candidatures

La présidente appelle les candidatures pour le comité ad hoc pour la révision du code d'éthique et de déontologie des commissaires.

Mme Lyne Deschamps propose MM. Jocelyn Gardner, Normand Lemay et Mme Rita-Thérèse Poisson;

Mme Ginette Cyr propose M. Claude Girard;

Mmes Josée Bastien et Karine Lefrançois se proposent.

MM. Jocelyn Gardner et Normand Lemay refusent d'être mis en candidature. Mmes Rita-Thérèse Poisson, Josée Bastien, Karine Lefrançois et M. Claude Girard acceptent.

**CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC – RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES**

Résolution n° CC-070327-2651

*ATTENDU* les modifications apportées à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique;

*ATTENDU* les dispositions actuelles du Code d'éthique et de déontologie des commissaires;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de se pencher sur les dispositions actuelles de ce code, afin de s'assurer de leurs conformités aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE FORMER* un comité ad hoc chargé de formuler des recommandations au conseil des commissaires sur des modifications à apporter au Code d'éthique et de déontologie des commissaires;

*DE DÉSIGNER* les commissaires suivants comme membres de ce comité ad hoc :

Mme Rita-Thérèse Poisson;

M. Claude Girard;

Mme Josée Bastien;

Mme Karine Lefrançois;

M. Denis Claude Blais, à titre de substitut;

en plus de la présidente de la Commission scolaire, qui est d'office membre de tous les comités.

**Adopté**

Mme Lyne Deschamps quitte temporairement son siège à 20 h 25.

## **NOMINATION PRÉSIDENTE – ÉLECTIONS SCOLAIRES**

Proposition

*ATTENDU* les dispositions de la Loi sur les élections scolaires;

*ATTENDU* que les prochaines élections scolaires sont prévues pour novembre 2007;

*ATTENDU* l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires qui prévoit que le directeur général de la Commission scolaire est d'office le président d'élection, mais qu'il peut refuser d'agir comme tel avec l'autorisation du conseil des commissaires, lequel nomme alors une autre personne à titre de président d'élection;

*ATTENDU* que le directeur général ne souhaite pas agir à titre de président d'élection;

*ATTENDU* la nomination de M. Michel Gratton à titre de président d'élection (rés. n° CC-070227-2634-B);

*ATTENDU* la démission de M. Michel Gratton à titre de président d'élection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE PROCÉDER* à un affichage interne et externe pour le comblement du poste de président d'élection pour les prochaines élections scolaires, afin de recueillir le nom des candidats intéressés à occuper ce poste.

## **AMENDEMENT**

Proposition

Il est proposé par M. Normand Lemay

*D'OFFRIR* la possibilité, dans un premier temps, à des personnes ayant occupé des fonctions similaires et susceptibles de poser leur candidature au poste de président-e d'élection.

La présidente juge l'amendement irrecevable, parce que modifiant l'essence de la proposition principale.

## **NOMINATION PRÉSIDENTE – ÉLECTIONS SCOLAIRES**

Résolution n° CC-070327-2652

*ATTENDU* les dispositions de la Loi sur les élections scolaires;

*ATTENDU* que les prochaines élections scolaires sont prévues pour novembre 2007;

*ATTENDU* l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires qui prévoit que le directeur général de la Commission scolaire est d'office le président d'élection, mais qu'il peut refuser d'agir comme tel avec l'autorisation du conseil des commissaires, lequel nomme alors une autre personne à titre de président d'élection;

*ATTENDU* que le directeur général ne souhaite pas agir à titre de président d'élection;

*ATTENDU* la nomination de M. Michel Gratton à titre de président d'élection (rés. n° CC-070227-2634-B);

*ATTENDU* la démission de M. Michel Gratton à titre de président d'élection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE PROCÉDER* à un affichage interne et externe pour le comblement du poste de président-e d'élection pour les prochaines élections scolaires, afin de recueillir le nom des candidats intéressés à occuper ce poste.

POUR (14) : Josée Bastien, Normand Chalifoux, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Sandra East, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Normand Lemay, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Guylaine Richer et Johanne Roy.

CONTRE (4) : Johanne Beaulieu, André Contant, Benoît Gagnon et Rita-Thérèse Poisson.

### **Adopté**

Mme Maureen Pagé quitte temporairement son siège à 20 h 50.

### **CRÉATION D'UN COMITÉ AD HOC – PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Résolution n° CC-070327-2653

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE FORMER* un comité ad hoc composé de cinq personnes, dont le directeur général de la commission scolaire, pour la sélection de la présidente d'élection, ainsi que d'un représentant de la DSACC à titre de personne-ressource;

*DE RETENIR* les critères du profil recherché fournis par le directeur général des élections lors de l'affichage de ce poste, en collaboration avec la présidente de la commission scolaire;

*DE RECOMMANDER* la candidature de la personne retenue pour occuper ce poste au conseil des commissaires du 24 avril 2007.

### **Adopté**

### **COMPOSITION DU COMITÉ AD HOC**

Appel des candidatures

La présidente appelle les candidatures pour le comité ad hoc pour la sélection de la présidente d'élection.

M. Normand Lemay propose MM. Jocelyn Gardner, André Contant, Mmes Johanne Beaulieu et Ginette Cyr;

Mme Sandra East se propose;

Mme Guylaine Richer propose Mme Rita-Thérèse Poisson;

Mme Ginette Cyr propose Mmes Paola De Monte, Lise Landry et M. Claude Girard;

M. Normand Chalifoux propose Mme Guylaine Richer.

Mmes Johanne Beaulieu, Ginette Cyr, Paola De Monte et Lise Landry, MM. André Contant, Jocelyn Gardner et Claude Girard refusent d'être mis en candidature. Mmes Sandra East, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer acceptent.

### **COMITÉ AD HOC – PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Résolution n° CC-070327-2654

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE DÉSIGNER* les commissaires suivantes au comité ad hoc pour la sélection de la présidence d'élection :

Mme Sandra East;  
Mme Rita-Thérèse Poisson;  
Mme Guylaine Richer;

en plus de la présidente de la Commission scolaire, qui est d'office membre de tous les comités, et du directeur général. Un représentant de la DSACC accompagnera le comité à titre de personne-ressource.

### **Adopté**

Mmes Lyne Deschamps et Maureen Pagé reprennent leur siège à 21 h 15.

### **CESSION DE SERVITUDES À LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

Résolution n° CC-070327-2655

*ATTENDU* la résolution n° CE-061024-1441 qui approuve le protocole d'entente sur les modalités d'implantation et d'utilisation du complexe multisports;

*ATTENDU* la conclusion du protocole par la CSSMI et la Ville de Saint-Eustache le 27 octobre 2006;

*ATTENDU* que ce protocole prévoyait que les parties devaient convenir d'une autre entente pour finaliser les modalités d'implantation et d'utilisation du complexe multisports;

*ATTENDU* la cession d'un terrain d'une superficie d'environ 18 260,8 m<sup>2</sup> à la Ville de Saint-Eustache le 21 décembre 2006;

*ATTENDU* la résolution n° CE-070227-1494 qui approuve le protocole d'entente complémentaire relatif à l'implantation et à l'utilisation d'un complexe multisports;

*ATTENDU* la demande de la Ville de Saint-Eustache d'obtenir des servitudes afin de desservir le futur complexe multisports;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de céder à la Ville de Saint-Eustache des servitudes sur deux parties du lot 3 742 080;

Il est proposé par M. Normand Lemay

*D'ACCEPTER* la demande d'acquisition de servitudes en faveur de la Ville de Saint-Eustache sur deux parties du lot 3 742 080, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Cusson et Létourneau, Arpenteurs-Géomètres, en date du 22 février 2007;

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes.

### **Adopté**

Mme Maryse Chevalier occupe son siège à 21 h 20.

## **RAPPORT SUR UNE ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉCOLE DES PERSÉIDES**

Résolution n° CC-070327-2656

*ATTENDU* la résolution n° CC-070227-2626 concernant la délégation à la direction générale pour l'octroi d'un contrat;

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public n° 190AO-420 « Travaux d'installation de pieux et consolidation des murs de blocs de béton à l'école des Perséides », dont l'ouverture s'est tenue le 15 mars 2007;

*ATTENDU* la recommandation de Viau, Bergeron, Architectes;

*ATTENDU* le rapport de la direction du service des ressources matérielles;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ENTÉRINER* l'adjudication des contrats suivants aux plus bas soumissionnaires conformes :

- contrat pour la réalisation des travaux d'installation de pieux et de consolidation des murs de blocs de béton à l'école des Perséides (lot 1) à l'entrepreneur Axiome Construction inc. pour un montant de 244 000 \$, toutes taxes incluses;
- contrat pour la réalisation des travaux d'installation de pieux et de consolidation des murs de blocs de béton à l'école des Perséides (lot 2) à l'entrepreneur Prétech 9130-0616 Québec inc. pour un montant de 567 471 \$, toutes taxes incluses.

*D'AUTORISER* la présidente et le directeur général à signer lesdits contrats.

**Adopté**

## **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ**

Résolution n° CC-070327-2657

*ATTENDU* les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

*ATTENDU* qu'il y a lieu de modifier la résolution n° CC-070227-2640;

Il est proposé par M. Claude Girard

*DE DÉSIGNER* les personnes suivantes à titre de délégués à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec : Mmes Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Lyne Deschamps, Sandra East, Paule Fortier, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson, Claude Girard et Alain St-Jean;

*D'AUTORISER* la participation de ces commissaires et des commissaires suivantes, Mmes Marinella De Oliveira et Jeanne d'Arc Duval Paquette, lesquelles pourront agir à titre de substituts, au colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra à Montréal les 25 et 26 mai 2007, ainsi que la participation de M. Denis Claude Blais, commissaire-parent.

**Adopté**

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-070327-2658

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE SUSPENDRE* la séance pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 21 h 25.

**REPRISE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-070327-2659

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 21 h 45.

Mmes Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Thérèse Lessard, Rita-Thérèse Poisson, MM. André Contant, Benoît Gagnon et Normand Lemay quittent leur siège à 21 h 45.

**Faute de quorum**, la séance est levée.

Il est 21 h 50.

Johanne Beaulieu, vice présidente

Yvon Truchon, secrétaire général par intérim